

Urbaniste-Aménagiste HES



Nature des tâches

Les urbanistes et aménagiste doivent prendre en compte lors de la planification de nouveaux lotissements des facteurs très divers : comment ceux-ci seront-ils alimentés ou reliés au réseau routier ? Quelles répercussions ces nouveaux lotissements auront-ils sur l'environnement ? Qu'en est-il du point de vue économique ? Ces questions sont soulevées, discutées et éclaircies. C'est à partir de là que peuvent être établis des plans de construction concrets. Les urbanistes et aménagistes travaillent dans des bureaux d'aménagement du territoire pour une commune ou un canton ou à titre privé.

Conditions d'admission

a) apprentissage professionnel achevé ou 1-2 ans stage pratique en tant que maçon/-ne, dessinateur/-trice en aménagement du territoire, génie civil, bâtiment, géomètre, menuisier/-ère ébéniste ou charpentier/-ère + b) pour celui qui n'est pas titulaire d'une maturité professionnelle ou d'une maturité, réussite à l'examen d'admission.

Bonne capacité de représentation spatiale, intérêt pour les questions d'aménagement du territoire et de politique sociale, talent de dessinateur, compréhension technique, vue d'ensemble et réalisme, sens des problématiques complexes, bonne capacité de communication.

Formation

4 années d'études à plein temps auprès d'une haute école spécialisée.

Perspectives

Sessions de formation continue par l'association ; avancement interne à l'entreprise ; diplôme post-grade HES, propre entreprise, études EPF.